



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Échanger un permis de conduire étranger pour conduire en France

Vous avez obtenu un permis de conduire dans un pays qui fait partie de l'union européenne et vous fixez votre domicile en Loire-Atlantique :

Vous **pouvez** demander l'échange votre permis de conduire délivré par un pays de l'Union européenne contre un permis de conduire français.

L'échange est possible **sous réserve du respect de certaines conditions** : validité du permis de conduire, justification d'un domicile, contrôle médical pour certaines catégories de véhicules...

En cas d'infraction ayant entraîné un retrait de points, l'échange de votre permis est obligatoire.

Démarche à suivre

Pour faire votre demande, vous devez renseigner l'imprimé spécifique et vous présenter personnellement auprès de nos services, avec les pièces figurant sur la liste ci-après.

L'imprimé de demande d'échange de permis de conduire étrangers est disponible dans nos services et sur notre site Internet (voir ci-dessous).

Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Après le dépôt de votre demande complète, vous serez informé par courrier de la décision qui sera prise sur votre demande. L'instruction prendra en général plusieurs mois.

Où s'adresser

- **Personnes domiciliées dans l'arrondissement de St Nazaire** : s'adresser à la sous-préfecture.
- **Personnes domiciliées dans le reste du département** : s'adresser à la préfecture à Nantes.

6, QUAI CEINERAY – BP 33515 44035 NANTES CEDEX 1
SERVEUR VOCAL : 0 809 400 244 – COURRIEL : pref-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr
SITE INTERNET : www.loire-atlantique.gouv.fr

**Pièces à joindre à une demande d'échange de permis de conduire
émis dans un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen**

1	Imprimé de demande de permis de conduire par échange (cerfa n° 14879*01) complété et signé
2	Imprimé demande de permis de conduire CERFA 06 complété et signé
3	3 photos d'identité couleur, identiques et aux normes (fond clair, tête nue, regard droit, expression neutre)
4	Permis de conduire : présenter l'original et remettre 1 photocopie recto-verso en couleur <u>ou en cas de perte du permis</u> : main courante effectuée auprès des services de police ou gendarmerie français + 25 € de timbres fiscaux
5	Si le permis n'est pas en langue française ou anglaise : traduction officielle en français par un traducteur agréé par une Cour d'appel en France (liste disponible sur le site internet de la Cour de Cassation : www.courdecassation.fr)
6	Pièce justificative d'identité (présenter l'original et remettre une photocopie recto-verso) : <ul style="list-style-type: none"> • demandeur Français / européen : > carte nationale d'identité ou passeport (uniquement la page mentionnant l'état civil) • demandeur non européen : > titre de séjour en cours de validité avec adresse actuelle en Loire-Atlantique > <u>ou</u> passeport non européen avec visa long et vignette OFII
7	Copie d'un justificatif de résidence en France depuis au moins 6 mois : contrat de location ou de travail <u>non manuscrit</u> , justificatif de sécurité sociale, avis d'imposition...
8	Copie d'un justificatif de domicile (l'impression d'une facture électronique est acceptée) : avis d'imposition ou certificat de non imposition de l'année précédente, facture d'eau/gaz/électricité/téléphone (fixe ou portable) de moins de 6 mois, attestation d'assurance de logement, quittance de loyer <u>non manuscrite</u>
8 bis	<u>Si vous êtes hébergé chez quelqu'un</u> : attestation d'hébergement établie par cette personne + la copie de sa pièce d'identité + photocopie d'une facture à son nom.
9	En cas de catégories lourdes : > Si le demandeur souhaite les conserver : <u>visite médicale</u> effectuée chez un médecin agréé de Loire-Atlantique. > S'il ne souhaite pas les conserver, <u>attestation sur l'honneur</u> à joindre au dossier

Où s'adresser

Personnes domiciliées dans l'arrondissement de St Nazaire :
Sous-préfecture de St Nazaire

Personnes domiciliées dans le reste du département :
Préfecture à Nantes

Avant de vous déplacer, vérifiez nos coordonnées et horaires sur www.loire-atlantique.gouv.fr
Rubrique Démarches > Permis de conduire